

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2010

20 août 2013

SOMMAIRE

Cape North S.A.	96458	Heco Reassurantie S.A.	96440
Capital Memini S.A.	96459	Hexagone Transports S.à r.l.	96438
Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l. ...	96459	HOCHTIEF Offshore Development Solu- tions S.à r.l.	96435
CCF Investment S.à r.l. SPF	96458	Hollen S.à r.l.	96439
Constellation International CWI Holdings S.C.S.	96448	Huislux Investments S.A.	96437
Crosslane Capital S.à r.l.	96449	I C T C S.A.	96437
Degroof Asymmetric	96457	Ifies S.A.	96435
DWS FlexPension	96468	Ifile S.A.	96435
Ecro II S.à r.l.	96469	Immobilière Riverside S.A.	96443
Edder S.A.	96474	Immo-Euro S.A.	96448
EF (Luxembourg) S.à r.l.	96467	Inigo S.A.	96434
Eko-Park International S.à r.l.	96480	International Films Company S.A.	96441
Endurance Asset S.à r.l.	96479	International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	96436
EOS Investment Sicav	96473	Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l. ...	96436
EQUI Specialized Asset Management S.A.	96479	Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.	96440
Equity Liner S.A.	96473	Invenergy Wind Europe II S.à r.l.	96438
Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l.	96473	Invenergy Wind Europe S.à r.l.	96441
European Aerial Systems S.à r.l.	96467	Invenergy Wind Europe V S.à r.l.	96442
European Art Tour S.A.	96479	Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	96443
Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l.	96477	INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	96444
EuroSITQ	96469	Itau Specialised Investment Funds	96442
EuroSITQ Finances	96468	IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.) ...	96436
Euro-Zone Office Investments S.A.	96437	Ivanhoe Europe Equities	96442
Exequitive Partners S.A.	96469	Jirehouse Luxembourg S.A.	96480
Garage Roger & Diego	96434	Kilderkin S.à r.l.	96443
Gelustok SA	96467	Luxpicom S.à r.l.	96462
GHP International	96440	Media Management A.G.	96466
Global Investment Opportunities	96434	Mercurio Retail S.à r.l.	96466
Globaltrade S.A.	96441		
Goldfrapp S.à r.l.	96434		

Global Investment Opportunities, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 138.363.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013

Il est décidé de réélire KPMG Luxembourg, S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié conforme et sincère
Pour GLOBAL INVESTMENT OPPORTUNITIES
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013087612/14.

(130107831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Goldfrapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.290.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087613/10.

(130108818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Garage Roger & Diego, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 14, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 23.828.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013087623/10.

(130108283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Inigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.954.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2013

1. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Audrey THONUS a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.
4. Madame Kristel VRIJSEN, administrateur de sociétés, née à Heusden-Zolder (Belgique), le 8 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour INIGO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087721/20.

(130108091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Signature.

Ifies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 3 juin 2013

- La démission de Monsieur Alain RENARD en tant qu'Administrateur de catégorie B, en date du 11 avril 2013, est acceptée;
- Monsieur Frédéric COLLET, né le 12 février 1984 à Bastogne (Belgique), avec pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B, avec effet en date de la présente Assemblée, pour une période de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est renouvelé pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour IFIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087706/18.

(130108606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement au siège social le 3 juin 2013

- la démission de Monsieur Alain RENARD en tant qu'Administrateur de catégorie B, en date du 11 avril 2013, est acceptée;
- Monsieur Frédéric COLLET, né le 12 février 1984 à Bastogne (Belgique), avec pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B, avec effet avec effet en date de la présente Assemblée, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017;
- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est renouvelé pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR IFILE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087707/18.

(130108618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

HOCHTIEF Offshore Development Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.
R.C.S. Luxembourg B 167.327.

L'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2013

- La démission de Monsieur Robert McCorduck de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 29 Mai 2013.
- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 29 Mai 2013:
- * Monsieur Adam Beckett, né le 29 mai 1972 à Londres, Angleterre, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013087678/18.

(130108518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.846.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 01.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087693/23.

(130108296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013087692/10.

(130108872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

IT-Managed Services S.A. (ITMS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 96.686.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Nicolas Comes, administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen
2. Monsieur Harold Linke, administrateur, demeurant à D-54294 Trier, Gneisenaustrasse 13.
3. Monsieur Yves Elsen, administrateur, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Gerhard Wais, demeurant à D-85049 Ingolstadt, Anatomiestrasse 31.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme

IT-MANAGED SERVICES S.A. (ITMS S.A.)

Référence de publication: 2013087730/21.

(130108720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

ICTCSA., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.858.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013, la cooptation en date du 13 mai 2013 de Monsieur Geoffrey HUPKENS au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Gilles ORBAN du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

De plus, lors de cette même assemblée, le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ainsi que le mandat de l'Administrateur Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 02 JUIL. 2013.

Pour: ICTC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013087682/23.

(130108915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013087679/12.

(130108336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 104.157.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 27 juin 2013 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Willem Hopman, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam, Pays-Bas.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013088555/19.

(130110065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Invenergy Wind Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.311.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 01.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Europe II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087695/23.

(130108546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Hexagone Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 178.282.

—
L'an deux mille treize.

Le quatre juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Seif-Eddine BAKHOUCHE, gérant, né à Chalons-en-Champagne, le 14 novembre 1988, demeurant à F-57070 Metz, 80C, rue Tivoli.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

HEXAGONE TRANSPORTS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Foetz.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Seif-Eddine BAKHOUCHE, prénommé,

CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par un apport en nature de deux véhicules le tout plus détaillé dans une attestation sur l'honneur de l'associé unique, qui reste annexée au présent acte.

Le prédit apport est évalué par le comparant à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-)

Le comparant déclare que le prédit apport est à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Seif-Eddine BAKHOUCHE, prénommé.
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Bakhouche, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013087676/71.

(130108057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.416.

—
EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution London W1 S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht

Gérante

Référence de publication: 2013087671/14.

(130108183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.712.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 01.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Europe Hungary S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087694/23.

(130108232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.417.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 juin 2013

L'Assemblée élit Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Erik Peter HENNY,
- Monsieur Dick MOLL,
- Monsieur Lambert SCHROEDER

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée nomme Réviseur Indépendant CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & Co. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société HECO REASSURANTIE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087674/17.

(130108587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

GHP International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.162.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B153162 -L110137244

Déposé le 23/08/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087638/14.

(130109181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Invenergy Wind Europe S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087696/23.

(130108469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Globaltrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.289.

—
Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social en date du 24 juin 2013

1) Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.
- Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, ayant son siège social au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Référence de publication: 2013087641/17.

(130108800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

International Films Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2013

Fortunato CAUZZO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, Grand-rue, 60 est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marc BASTIN, démissionnaire. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Pour extrait sincère et conforme
EASIT S.A.

Référence de publication: 2013087723/14.

(130107924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Invenergy Wind Europe V S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087697/23.

(130108501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

—
Extrait rectificatif concernant la publication du 01/07/2013

Un extrait référencé sous le numéro L130107534 a été déposé le 1^{er} juillet 2013 en vue de la publication au Mémorial de l'élection du gérant Tony Roy.

Cet extrait est rectifié comme suit:

La localité concernant l'adresse de Monsieur Tony Roy est Montréal au lieu de Québec.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la Société
J.J. Josset
Gérant

Référence de publication: 2013087703/17.

(130109074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Itau Specialised Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.974.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITAU SPECIALISED INVESTMENT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013087702/14.

(130108936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 01.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013087698/23.

(130108210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Immobilière Riverside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.356.

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2013, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Monsieur Nicolas Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nicolas Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen

Mersch, le 28 juin 2013.

Nicolas AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2013087715/17.

(130108341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Kilderkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.973.

EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2013087748/14.

(130108189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 452.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, a société d'investissement à capital variable, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under number B116664, being the sole shareholder of Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l.;

here represented by Simone Schmitz, Juristin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 June 2013.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 452,875, incorporated by a deed of the notary Henri Hellickx, residing in Luxembourg, on 20 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121 on 14 November 2006 (the 'Memorial C'), and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number B119686 (the 'Company').

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg dated 18 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1028 of 17 May 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25) and to issue one (1) new share, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

2. To accept the subscription of one (1) share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) by INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND and to accept payment in full of this share by a contribution in kind (the 'Contribution')

3. To authorise Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to state the abovementioned capital increase before a Luxembourg notary, inter alia to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company,

4. To authorize Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to introduce a new fourth paragraph of article 7 of the articles of association and to amend the previously seventh paragraph and

5. To authorize Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C, with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of four hundred fifty-two thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 452,875) divided into eighteen thousand one hundred fifteen (18,115) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) to four hundred fifty-two thousand nine hundred Euro (EUR 452,900) divided into eighteen thousand one hundred sixteen (18,116) shares, each share, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) and to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from eighteen thousand one hundred fifteen (18,115) shares to eighteen thousand

one hundred sixteen (18,116) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), having the same rights and privileges as those attached to the existing share and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Simone Schmitz, Jurist, residing professionally in Luxembourg in her capacity as duly authorized attorney in fact of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND for one (1) new share so as to raise the number of shares from eighteen thousand one hundred fifteen (18,115) shares to eighteen thousand one hundred sixteen (18,116) shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) and to accept payment in full of each of these shares by the conversion into capital of a claim against INVESCO European Hotel Real Estate S.a r.l. in the amount of thirteen million one hundred one thousand seven hundred eighteen Euro fifty Cents (EUR 13,101,718.50) as well as a claim against INVESCO European Hotel Real Estate S.a r.l. in the amount of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) as well as a claim against INVESCO European Hotel Real Estate S.a r.l. in the amount of three million twenty thousand Euro (EUR 3,020,000) as well as a claim against INVESCO European Hotel Real Estate S.a r.l. in the amount of eight million two hundred sixty-six thousand one hundred eighteen Euro eighty-eight Cents (EUR 8,266,118.88). (the 'Contribution in Kind').

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in the report of the board of managers of the Company dated 14 June 2013 (which shall be annexed hereto to be registered with the deed). The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind. Any interest accrued for the before mentioned claims will remain payable.

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND acting through its duly authorized attorney in fact declared that there exists no impediment to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Proof of the existence and the ownership of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND of the Contribution in Kind have been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new share to the share capital accounts and an amount of twenty-five million six hundred thirty-seven thousand eight hundred twelve Euro thirty-eight Cents (EUR 25,637,812.38) to the share premium of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company. The first paragraph of article 5 of the articles of association shall now read as follows:

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at four hundred fifty-two thousand nine hundred Euro (EUR 452,900) divided into eighteen thousand one hundred sixteen (18,116) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to introduce a new fourth paragraph of article 7 of the articles of association of the Company. The new fourth paragraph of article 7 of the articles of association shall read as follows:

Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours prior to the beginning of such meeting. Each manager may waive his right to be convened as set out above by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission. No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The sole shareholder resolves to amend the previously seventh paragraph of article 7 of the articles of association of the Company. The now eighth paragraph of the article 7 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any manager of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to authorize Mrs Simone Schmitz or any other employee of INVESCO Real Estate Management S.à r.l. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C with power to sign any documents, delegate under her own responsibility the present power of attorney to another representative, consent to the above on behalf of the principal and, in general, do whatever seems appropriate or useful.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Texts:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebzehnten Tag des Monats Juni,

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, eine société d'investissement à capital variable, gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B116664, ist der alleinige Gesellschafter der INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.

Vertreten durch Frau Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftsadresse in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durch Vollmacht vom 12. Juni 2013.

Die Erschienene, die im Namen des alleinigen Gesellschafters der INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l. handelt, bittet die Notarin folgendes festzuhalten:

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 452,875, am 20. September 2006 von Herrn Notar Henri Hellinckx, tätig in Luxembourg, gegründet, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2121 am 14 November 2006, und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B119686 (die, Gesellschaft').

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß der Urkunde von Frau Notarin Martine Schaeffer, tätig in Luxembourg, mit Datum vom 18. März 2010, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1028 am 17. Mai 2010 abgeändert.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, gibt an, über die folgenden Beschlüsse der Agenda informiert zu sein:

Agenda

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um fünfundzwanzig Euro (EUR 25) durch Ausgabe von einem (1) neuen Anteil mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25). Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses, der über die Kapitalerhöhung bestimmt, zur Dividende berechtigt.

2. Genehmigung der Zeichnung von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) durch INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND und die Genehmigung der Zahlung des Anteils durch Sacheinlage (die, Sacheinlage').

3. Beauftragung von Frau Simone Schmitz oder jedem anderen Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. diese Kapitalerhöhung vor der Notarin zu beantragen und somit den ersten Paragraph des Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft zu ändern,

4. Beauftragung von Frau Simone Schmitz oder jedem anderen Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. einen neuen vierten Paragraphen in Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft einzuführen und den vormals siebten Paragraphen in Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und

5. Beauftragung von Frau Simone Schmitz oder jedem anderen Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. den Beschluss über die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Mémorial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um fünfundzwanzig Euro (EUR 25) von derzeitigen vierhundertzweiundfünfzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro (EUR 452,875) aufgeteilt in achtzehntausendeinhundertfünfzehn (18,115) Anteile, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) auf vierhundertzweiundfünfzigtausendneunhundert (EUR 452,900) unterteilt in achtzehntausendeinhundertsechzehn (18,116) Anteile mit

einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zu erhöhen. Es wird ein (1) neuer Anteil ausgegeben, was die derzeitige Anzahl der Anteile von achtzehntausendeinhundertfünfzehn (18,115) auf achtzehn-tausendeinhundertsechzehn (18,116) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) erhöht. Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind zur Dividende berechtigt ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses der über die Kapitalerhöhung bestimmt.

Zeichnung und Zahlung

Hier erschien Frau Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftssitz in Luxembourg, in Ihrer Funktion als Bevollmächtigte der INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND bevollmächtigt wie oben beschrieben.

Die Erschienenene gibt an im Namen und im Auftrag von INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND für einen (1) neuen Anteil zu zeichnen, um die Anzahl der Anteile von achtzehntausendeinhundertfünfzehn (18,115) auf achtzehntausendeinhundertsechzehn (18,116) mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zu erhöhen. Die Zahlung der Anteile erfolgt durch Umwandlung eines Anspruches gegen die INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l. auf Zahlung in Höhe von dreizehnmillioneneinhunderteinstausendsiebenhundertachtzehn Euro und fünfzig Cents (EUR 13,101,718.50), auf Zahlung in Höhe von einermillionzweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1,250,000), auf Zahlung in Höhe von dreimillionenzwanzigtausend Euro (EUR 3,020,000) und in Höhe von achtmillionenzweihundertsechs- undsechzigtausendeinhundertachtzehn Euro und achtundachtzig Cents (EUR 8,266,118.88) in Gesellschaftskapital. (die,Sachkapitalerhöhung'). Der alleinige Gesellschafter nimmt den Wert der Sacheinlage, wie im Geschäftsführerreport vom 12. Juni 2013 beschrieben, zur Kenntnis (der Report soll als Annex zusammen mit der Urkunde einregistriert werden). Der alleinige Gesellschafter genehmigt die Bewertung der Sacheinlage. Alle bisher hinsichtlich der vorgenannten Ansprüche angefallenen Zinsen bleiben weiterhin zahlbar.

Die im Namen DER INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND Handelnde erklärt, dass es keine Einschränkung hinsichtlich der freien Übertragbarkeit des Sachkapitals an die Gesellschaft besteht. Klare Anweisung zur Anmeldung, Registrierung und anderen notwendigen Formalitäten, um die Sachkapitalerhöhung durchzuführen, wurden erteilt.

Dem Notar wurde bestätigt, dass das Sachkapital besteht und im Besitz von INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND ist.

Der alleinige Gesellschafter beschließt, einen Betrag in Höhe des Nennwerts des neuen Anteils dem Gesellschaftskapital und den Betrag von fünfundzwanzigmillionensechshundertsiebenunddreißigtausend-achthundertzwölf Euro und achtunddreißig Cents (EUR 25,637,812.38) dem Share Premium Account zuzuführen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Paragraph des 5. Artikels der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Der erste Paragraph des 5. Artikels der Satzung soll wie folgt lauten:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vierhundertzweiundfünfzigtausendneuhundert Euro (EUR 452,900) geteilt in achtzehntausendeinhundertsechzehn (18,116) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt einen neunten vierten Paragraphen des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft einzuführen. Der neue vierte Paragraph des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft lautet folgendermaßen:

Die Geschäftsführer sind zu jeder Geschäftsführersitzung mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, welche eine Tagesordnung zu enthalten hat, in welcher sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen. Auf diese Einberufung kann, wie oben aufgeführt, seitens der Geschäftsführer durch Zustimmung jedes einzelnen entweder schriftlich oder per Telegramm, Telekopie oder per E-Mail verzichtet werden. Spezifische Einberufungen sind für einzelne Versammlungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführerbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden, nicht notwendig.

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ehemals siebten Paragraphen des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft abzuändern. Der jetzige achte Paragraph des Artikels 7 der Satzung der Gesellschaft lautet wie folgt:

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von einem beliebigen Geschäftsführer unterzeichnet.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen Frau Simone Schmitz oder jeden Mitarbeiter der INVESCO Real Estate Management S.à r.l. zu bevollmächtigen die Kapitalerhöhung im Anteilsregister der Gesellschaft zu dokumentieren, sowie alle notwendigen Formalitäten im Zusammenhang mit dem luxemburgischen Firmen- und Handelsregister und dem Mé-morial C zu veranlassen. Die Vollmacht erstreckt sich auf die Unterzeichnung aller notwendigen Dokumente. Die Vollmacht kann eigenverantwortlich und im Sinne des oben genannten an Dritte weitergegeben werden, im Allgemeinen ist die Bevollmächtigte zu jeder Handlung, die angemessen und hilfreich ist, bevollmächtigt.

96448

Kosten

Sämtlich Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf siebentausend Euro (EUR 7.000.-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienen Person vorgelegt wurde, hat die Bevollmächtigte das vorliegende Protokoll zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2013. Relation: LAC/2013/29190. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087725/234.

(130108985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 décembre 2012

En application de l'article 51 LSC et de l'article 6 des statuts de la société, l'administrateur restant décide de coopter provisoirement:

- Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

- Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

comme nouveaux administrateurs, en remplacement de Messieurs Patrick ROCHAS et Stéphane LIEGEOIS.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013087712/18.

(130108015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Constellation International CWI Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.604.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 7 juin 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé d'augmenter le montant du capital de la Société de 100,- dollars américains afin de le porter de son montant actuel de 1.030.000,- dollars américains à 1.030.100,- dollars américains par la création et l'émission d'une (1) part de commandité d'un dollar américain (USD 1,-) en faveur de l'associé commandité et de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts de commanditaire d'un dollar américain (USD 1,-) chacune en faveur de l'associé commanditaire.

Ces cents nouvelles parts ont les mêmes droits et obligations que les parts existantes et ont été émises et intégralement libérées par apport en numéraire, avec une prime d'un milliard deux cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 1.298.999.900,-).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090417/18.

(130110601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Crosslane Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 178.386.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June;

Before the undersigned notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Mr James METCALF, born on November 26, 1952 in Salford (UK), residing at Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK)

here represented by Mr Gianpiero SADDI, by virtue of a proxy given in Manchester on May 23, 2013

2) Mr Michael Anthony James SHARPLES, born on April 15, 1962 in London (UK), residing at 72A Swann Lane, Cheadle Hulme, Cheadle Cheshire SK8 7HU (UK)

here represented by Mr Gianpiero SADDI, by virtue of a proxy given in Manchester on May 20, 2013

3) Mr Neil BROOKES-FAZAKERLEY, born on November 11, 1971 in Widnes (UK), residing at 16 Barnside Way, Moulton, Northwich, Cheshire CW9 8PT (UK)

here represented by Mr Gianpiero SADDI, by virtue of a proxy given in Manchester on May 28, 2013

Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing persons, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which he deems to incorporate, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Crosslane Capital S.à r.l. (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition, licensing and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent

permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate or real estate companies.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of September of each year and end on the thirty-first of August of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

- 1.- The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on August 31, 2014.
- 2.- The first annual general meeting will be held before December 14, 2014.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the corporate units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and fully paid in capital in EUR	Number of shares
James METCALF	6,125	6,125
Michael Anthony James SHARPLES	6,125	6,125
Neil BROOKES-FAZAKERLEY	250	250
Total:	12,500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1400.

Resolutions of the members

The members, represented as here above stated and who represents the entire corporate capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The members resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved (i) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:

- Mr James METCALF, residing at Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK) born on November 26, 1952 in Salford (UK)

- Mr. Andrew Michael JAMIESON, residing at 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (UK) born on February 7, 1973 in Truro (UK)

(ii) to appoint the following person as B manager for an unlimited period:

- Mr. Benoît Bauduin, residing at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, born on March 31, 1976 in Messancy (Belgium)

2. The registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin;

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) James METCALF, né le 26 novembre 1952 à Salford (UK) résidant à Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK)

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manchester le 23 mai 2013

2) Michael Anthony James SHARPLES, né le 15 avril 1962 à Londres (UK), résidant à 72A Swann Lane, Cheadle Hulme, Cheadle Cheshire SK8 7HU (UK)

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manchester le 20 mai 2013

3) Neil BROOKES-FAZAKERLEY, né le 11 novembre 1971 à Widnes (UK), résidant à 16 Barnside Way, Moulton, Northwich, Cheshire CW9 8PT (UK)

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Manchester le 28 mai 2013

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Crosslane Capital S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou cas de force majeure se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres

valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers ou sociétés immobilières.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, copie PDF ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

1. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 août 2014.
2. La première assemblée générale se tiendra avant le 14 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts étant donc établis, les parts sociales ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

Associé	Capital souscrit et libéré in EUR	Nombre d'actions
James METCALF	6.125	6.125
Michael Anthony James SHARPLES	6.125	6.125
Neil BROOKES-FAZAKERLEY	250	250
Total:	12.500	12.500

Preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui confirme que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales sont remplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1400.

Décisions des associés

Les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit est représentés comme exposé ci-avant ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants à trois (3) et

(i) de nommer les personnes suivantes comme gérants A pour une durée indéterminée:

- Mr James METCALF, résidant à Meadowood, Brooks Drive, Hale Barns, Altrincham, Cheshire WA15 8TL (UK) né le 26 novembre 1952 à Salford (Royaume Uni)

- Mr. Andrew Michael JAMIESON, résidant à 12 Witley Drive, Ashton upon Mersey, Sale, Cheshire M33 5NQ (UK) né le 7 février 1973 à Truro (Royaume Uni)

(ii) de nommer les personnes suivantes comme gérants B pour une durée indéterminée:

- Mr. Benoît Bauduin, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique)

2. Le siège social de la Société est établi à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2013. LAC/2013/28910. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013

Référence de publication: 2013090423/471.

(130110641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Degroof Asymmetric, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour DEGROOF ASYMMETRIC

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013090490/15.

(130111364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Cape North S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.128.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour CAPE NORTH S.A.

Référence de publication: 2013090430/21.

(130111277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

CCF Investment S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2013, relative à la constitution de la société civile CCF Partners, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E5116,

que le capital social d'un montant de CENT MILLE EUROS 100.000,- EUR) a été libéré en partie comme suit:

- par Monsieur Zbigniew GRZAKA, gérant de sociétés, né le 12 mars 1961 à Cracovie, demeurant à Ul. Majora 9 m. 34 à 31-422 Cracovie (Pologne), par apport en nature consistant en quarante-deux (42) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150.- EUR) chacune, représentant 35% du capital social total de la société CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF, une société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS sous le numéro B 135.231, société CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF, une société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS sous le numéro B 135.231,

- par Monsieur Leon GRZAKA, gérant de sociétés, né le 8 avril 1934 à Strzyzew, demeurant à Osiedle Tysiaclecia 35 m.56 à 31-610 Cracovie (Pologne), par apport en nature consistant en trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150.- EUR) chacune, représentant 25% du capital social total de la société CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF, une société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS sous le numéro B 135.231

- par Monsieur Andrzej OSIKA, gérant de sociétés, né le 16 décembre 1971 à Cracovie, demeurant à Kremerowska 11 m. 10, 31-130 Cracovie (Pologne), par apport en nature consistant en six (6) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante (150.- EUR) chacune, représentant 5% du capital social total de la société CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF, une société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, inscrite au RCS sous le numéro B 135.231,

En conséquence de ce qui précède la société civile CCF Partners, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E5116, est la seule et unique associée de la société CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF.

Pour la société

CCF INVESTMENT S.à r.l. SPF

Signature

Référence de publication: 2013090440/33.

(130111005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Carlson Wagonlit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 9.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013090435/13.

(130111597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Capital Memini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 178.395.

STATUTS

L'an deux mil treize, le deux juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1) Monsieur Enrico GALAZZETTI MUSCINELLI, entrepreneur, né le 20 mars 1965 à Fano (Italie), demeurant à I-40139 BOLOGNA, Via Pontevecchio, 42 (Italie);

2) Monsieur Fabio NANI, consultant en entreprise, né le 11 octobre 1965 à Glarona (Suisse), demeurant à CH-6962 LUGANO, Via Ruvigliana 23 B (Suisse); et

2) Monsieur Rocco GIANNETTA, consultant en entreprise, né le 2 août 1976 à Balingen (Allemagne), demeurant à CH-6814 CADEMPINO, Via Alla Scuola, 6 (Suisse),

en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 24 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Capital MEMINI S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000.- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à cent mille euros (100.000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 15:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les quatre cents (400) actions ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Enrico GALAZZETTI MUSCINELLI, prénommé,	304
2. Monsieur Fabio NANI, prénommé,	48
3.- Monsieur Rocco GIANNETTA, prénommé	48
Total:	400

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces à raison de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de mille quatre-vingt euros (1.080,-EUR).

Résolutions des actionnaires:

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la Société:

a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 MONDERCANGE, 19, rue des Champs.

b) Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6741 VANCE, 8, rue du Stade.

c) Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 4 février 1983 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 3, rue Emile Eischen.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

La société anonyme «HIFIN S.A.», ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (RCS Luxembourg B 49.454), représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roger CAURLA, prénommé.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30880. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 04/07/2013.

Référence de publication: 2013090432/161.

(130110855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Luxpicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.371.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric MOUYSSET, pharmacien, né le 21 janvier 1968 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 392 chemin du pélican à F-83000 Toulon,

représenté par Monsieur Claude FAVRE, demeurant professionnellement à Luxembourg au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 21 mai 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LUXPICOM S.à.r.l.» (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.3 La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

2.4 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi sur la commune de Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du conseil de gérance se verront attribuer soit un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 2.000 (deux mille) euros, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature A ou par la signature d'un seul gérant avec un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B, lors de la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une décision par voie circulaire sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Frédéric MOUYSSET, susmentionné:	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la première assemblée générale de la société pourra avoir lieu dans les dix-huit mois et ce, à compter d'aujourd'hui.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le gérant unique de la Société est:

Monsieur Claude FAVRE, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FAVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2013. Relation: DIE/2013/7910. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090819/204.

(130110369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Mercurio Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.861.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de Mercurio Retail Holding S.à r.l., l'associé unique de la Société du 28 juin 2013

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 28 juin 2013 à l'ancien siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mercurio Retail Holding S.à r.l.

Marie-Eve NYSSSEN

Gérante

Référence de publication: 2013090832/18.

(130111238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Media Management A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.276.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, am ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Andreas FELLMANN, beruflich ansässig in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange,

hier vertreten durch Frau Isabelle SCHAEFFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienene handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben ein registriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

- Die Gesellschaft Media Management A.G., mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 111276, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg am 11. Oktober 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 272 vom 7. Februar 2006.

- Das Kapital der Gesellschaft Media Management A.G. beträgt € 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) und ist eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien zum Nennwert von je € 100,- (einhundert Euro), voll eingezahlt.

- Herr Andreas FELLMANN ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft Media Management A.G., und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft Media Management A.G. hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

- Herr Andreas FELLMANN ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der besagten Gesellschaft Media Management A.G., Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft Media Management A.G. und verpflichtet sich des Weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

- Die Liquidation der Gesellschaft Media Management A.G. ist somit abgeschlossen.

- Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer wird vorbehaltslos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

- Sodann erklärt die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche namenlose Stückaktien in ihrem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

- Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz des Altaktionärs.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf € 1.000,- abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat die Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: SCHAEFER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/07/2013. Relation: EAC/2013/8538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090831/46.

(130110823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Gelustok SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087627/10.

(130108040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

European Aerial Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 414.222,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090533/10.

(130110596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.300.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil de Gérance se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;

- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013090541/24.

(130110632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EuroSITQ Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.190.

En date du 13 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes au 31.12.2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013090536/22.

(130110447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2013

Die Generalversammlung bestätigt Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Doris Marx als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Manfred Bauer als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Markus Kohlenbach als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern.

Die Generalversammlung bestätigt und genehmigt die Mandatsniederlegung von Frau Silvia Wagner zum 01. Februar 2013.

Die Generalversammlung ernennt Herrn Stephan Scholl, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Stephan Scholl als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das zum 31. Dezember 2016 endende Geschäftsjahr entscheidet, zu verlängern. Die Ernennung bedingt der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF. Die Genehmigung der CSSF erfolgte am 19. Juni 2013.

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Marco Hirth / Klaus Frank

Référence de publication: 2013090521/32.

(130111417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Ecro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.149.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique avec effet au 24 mai 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Richard Browne, né le 20 juin 1975 à Galway, Irlande demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Jens Hoellermann, démissionnaire).

- Nomination de Monsieur Luc de Vet, né le 28 juin 1961 à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Newton;
- M. Karl Heinz Horrer;
- M. Stefan Holmér;
- M. Richard Browne et
- M. Luc de Vet;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ECRO II S.à r.l.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013090539/25.

(130110280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EuroSITQ, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

—
En date du 13 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 13 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes au 31.12.2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur les comptes au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013090535/22.

(130110448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Exequite Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 174.367.

—
In the year two thousand and thirteen, on twenty-first day of June.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Exequite Partners S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, Grand Duchy of

Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 3rd January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 444 of 22 February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.367 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The meeting was declared open at 8:00 a.m. by Mr Martinus WEIJERMANS, director, professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Marcus DIJKERMAN, director, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Robert van't HOEFT, director, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-three thousand euro (EUR 93,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

2 To issue ninety-three thousand (93,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the shareholders of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance- list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ninety-three thousand euro (EUR 93,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ninety-three thousand (93,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The New Shares has been subscribed at an aggregate subscription price of ninety-three thousand euro (EUR 93,000.-).

The New Shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below:

Name of subscribers	Subscription of shares	Subscription price (EUR)
Mr Joost Anton MEES	18,600	18,600 euro
Mr Robert van't HOEFT	18,600	18,600 euro
Mr Marcus Jacobus DIJKERMAN	18,600	18,600 euro
Stichting Administratiekantoor Employee Benefit Jomaroma	37,200	37,200 euro
TOTAL	93,000	93,000 euro

The amount of ninety-three thousand euro (EUR 93,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-three thousand (93,000) new shares to the above mentioned Subscribers.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall from now on read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), represented by one thousand twenty-five thousand (125,000) share in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.20 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Exequite Partners S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 444 du 22 février 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.367 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Martinus WEIJERMANS, administrateur demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Marcus DIJKERMAN, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Robert van't Hoeft, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

2 Émission de quatre-vingt-treize mille (93.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par les actionnaires et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre-vingt-treize mille (93.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions ont été souscrites pour un prix d'émission total de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées en espèces par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées ci-dessous:

Nom des souscripteurs	Souscription d'actions	Prix de Souscription (EUR)
Mr Joost Anton MEES	18.600	18.600 euro
Mr Robert van't HOEFT	18.600	18.600 euro
Mr Marcus Jacobus DIJKERMAN	18.600	18.600 euro
Stichting Administratiekantoor Employee Benefit Jomaroma	37.200	37.200 euro
TOTAL	93.000	93.000,00

Le montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt-treize mille (93.000) actions nouvelles aux Souscripteurs indiqués ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 première alinéa des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" 5.1. Le capital de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. WEIJERMANS, M. DIJKERMAN, R. V. HOEFT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2013. Relation: DIE/2013/7906. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090537/169.

(130110389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.915.950,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.303.

—
L'un des associés de la Société, la société Euler Hermes ACI Holding, Inc., une corporation régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street à Wilmington, 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au State of Delaware, Department of State, Division of Corporations sous le numéro 2625171, a changé de forme juridique en date du 29 janvier 2013 pour adopter la forme d'une limited liability company régie par les lois du Delaware et prendre la dénomination suivante: Euler Hermes ACI Holding, LLC.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 31 janvier 2013, que la société Euler Hermes ACI Holding, LLC, une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street à Wilmington, 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au State of Delaware, Department of State, Division of Corporations sous le numéro 2625171, a cédé les 535.291 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Euler Hermes North America Holding, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street à Wilmington, 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au State of Delaware, Department of State, Division of Corporations sous le numéro 5085399.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090531/21.

(130110487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain DEVRESSE, Olivier MASSE, Baudouin DU PARC LOCMARIA et Georges JACOBS, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour EOS INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013090555/19.

(130110714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Equity Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2013 que:

Monsieur Sansal Ozdemir, employé privé, né le 31 mars 1973 à Cankaya domicilié professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur David Tuomey domicilié 25 Southampton Buildings, London GB-WC2A 1AL London, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
Référence de publication: 2013090558/14.
(130110361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Edder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.620.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.148.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Shareholders") of Edder S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1209 on 25 November 2004. The Articles of Incorporation have been last modified as of 29 Mai 2013.

The meeting is opened at 2:00 p.m. under the chairmanship of Elise Nakach, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman designates as secretary Céline Baiverlin, licenciée en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer Antoine-David Freymann, licencié en droit, residing in Luxembourg,

all present and agreed.

The chairman declares and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company through the cancellation of all of the Company's shares of Class J;
2. Subsequently, amendment of article 5 of the Company's articles of association;
3. Miscellaneous.

The Shareholders have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First Resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) down to one million six hundred twenty thousand euro (EUR 1,620,000.-) through the cancellation of all of its one thousand eight hundred (1,800) shares of Class J having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The total price of the redemption of the shares of Class J is set at two million five hundred sixty-seven thousand forty one euro (EUR 2,567,041).

Further to such capital reduction, the two million five hundred sixty-seven thousand forty one euro (EUR 2,567,041) resulting from the redemption of the Class J shares will stay at the disposal of the Company.

The redemption of Class J Shares including the calculation of the redemption price is carried out according to the article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Second Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

"The subscribed capital is set at one million six hundred twenty thousand euro (EUR 1,620,000.-), consisting of sixteen thousand two hundred (16,200) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, as follows:

- One thousand eight hundred (1,800) Class A Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class B Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class C Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class D Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class E Shares,

- One thousand eight hundred (1,800) Class F Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class G Shares,
- One thousand eight hundred (1,800) Class H Shares, and
- One thousand eight hundred (1,800) Class I Shares.

The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to conditions set forth under the above paragraph and under Luxembourg law.

The Company shall be able to redeem each of Class A to Class I Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the director or the Board of Directors as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves ("SR") less (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$. The Available Amount, as determined by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital."

There being no further business, the meeting closes at 2,15 p.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de Edder S.A. (ci-après, la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103148, constituée suivant acte reçu par la notaire instrumentant en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1209 le 25 novembre 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2013. L'Assemblée est ouverte à 13:30 heures sous la présidence de Elise Nakach, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Céline Baiverlin, licenciée en droit, demeurant au Luxembourg et comme scrutateur Antoine-David Freymann, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

toutes présentes et acceptant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- que les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du bureau;
- qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les Actionnaires étant présents, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les Actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;
- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société par l'annulation de toutes les actions de la Classe J;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Les Actionnaires ont requis le notaire soussigné de constater leurs décisions comme suit:

Première Résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société de manière à le porter de son montant actuel de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000) à un million six cent vingt mille euros (EUR 1.620.000) par annulation de toutes les mille huit cent (1.800) Actions de Classe J ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le prix de rachat des actions de la Class J est fixé à deux millions cinq cent soixante-sept mille quarante et un euro (EUR 2,567,041).

Suite à une telle diminution du capital social, deux millions cinq cent soixante-sept mille quarante et un euro (EUR 2,567,041) résultant du rachat des actions de la Classe J resteront à la disposition de la Société.

La rachat de chacune des actions de la Classe J de la Société y compris le calcul du prix de rachat est réalisé conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera rédigé désormais comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à un million six cent vingt mille euros (EUR 1.620.000) représenté par seize mille deux cent (16.200) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune comme suit:

- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe A,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe B,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe C,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe D,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe E
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe F,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe G,
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe H, et
- Mille huit cent (1.800) Actions de Classe I.

La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à l'associé(s) par une résolution de l'associé(s) ou de l'administrateur(s), sous réserve des conditions prescrites dans le paragraphe ci-dessus et par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra racheter chacune des actions de classe A à I, dans le cadre d'une réduction de capital, par l'annulation des actions rachetées, dans les conditions suivantes:

- le rachat doit concerner l'entièreté des actions d'une classe;
- le prix de rachat de chaque action est obtenu en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) par le nombre de actions émises dans la classe de actions rachetée;
- le Montant Disponible doit être déterminé par l'administrateur ou le conseil de gérance le cas échéant et doit être approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur le fondement des comptes intermédiaires de la Société. Les comptes intermédiaires de la Société doivent être préparés sur la base d'une date de moins de huit jours de la date prévue pour la réduction du capital social et de l'annulation des actions de la classe donnée. Le Montant Disponible sera égal au total du bénéfice net de la société, y inclus tout bénéfice reporté («P») (i) réduit de toute perte y inclus les pertes reportées («L») (ii) et augmenté de toute prime d'émission librement distribuable (pour un montant maximum ne dépassant pas L) de même que toute autre réserve librement distribuable («SR») réduite (ii) de toute somme obligatoirement placée en réserve(s) par l'effet de la loi ou des statuts au jour de la décision («LR»). Ce Montant disponible est déterminé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$. Le montant disponible, tel que déterminé par la formule décrite ci-dessus, peut être augmenté de tout surplus de liquidités et/ou d'avoirs, disponibles à la Société au jour du rachat, ce surplus de liquidités et/ou d'avoirs étant payé par le compte prime d'émission pour un montant maximum équivalent à la prime d'émission au jour du rachat;

- les actions rachetées doivent être annulées une fois le capital social réduit."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. NAKACH, C. BAIVERLIN, A.D. FREMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30199. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090525/173.

(130110870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

ELSE S.à r.l., Européenne de Logistique et de Services aux Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 174.563.

L'an deux mille treize,

Le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- La société «V.P. FINANCE S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 534 911 680, dont le siège social est à F-27700 Tosny, 137, rue de la Garenne,

représentée par son gérant Monsieur Vincent PEREZ, gérant de sociétés, demeurant à F-27700 Tosny, 137, rue de la Garenne,

2.- La société «ESCOORT - EUROPEENNE DE SERVICES ET DE COORDINATION EN TRANSPORTS» S.A.S, en abrégé «ESCOORT», société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 513 281 279, dont le siège social est à F-76100 Rouen, 33, quai de France,

représentée par son président, Monsieur Vincent PEREZ, prénommé,

3.- Madame Anne AMSALEG, sans état particulier, née le 3 novembre 1970 à Paris (France), demeurant à F-84240 La Tour d'Aigues, 17, rue du Lavoisier,

représentée par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 mars 2013,

4.- Monsieur Stéphane LANGLOIS, gérant de société, né le 12 janvier 1965 à Caen (France), demeurant à F-76480 St-Pierre-de-Varengeville, 1102, route de Paulu,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 mars 2013,

5.- Monsieur Emmanuel BANCE, cadre exploitant, né le 25 septembre 1976 à Rouen (France), demeurant à F-27110 Cesseville, 22 bis, route de Neubourg,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013,

6.- Monsieur Dominique LESNE, cadre exploitant, né le 5 juillet 1969 à Saint-Quentin (France), demeurant à F-76770 Malaunay, 2, rue Maryse Bastié,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 mars 2013,

7.- Monsieur Philippe JACQUEMIN, artisan transporteur, né le 2 avril 1965 à Pont-Audemer (France), demeurant à F-61500 La Chapelle-près-Sées, la Norgère Beauvais,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 mars 2013,

8.- Monsieur Jean-Claude EBRAN, retraité, né le 3 juin 1946 à Rouen (France), demeurant à F-76116 Auzouville-sur-Ry, 1, route de Thil,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 2013,

9.- Madame Marylène GRELLIER, gérante de société, née le 19 février 1952 à Pierrefitte (France), demeurant à F-79330 Pierrefitte, 6, rue de St-Porchaire,

représentée par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 2013,

10.- Monsieur Bruno MOULIE, gérant de société, né le 16 juillet 1966 à Saint-Pierre-lès-Nemours (France), demeurant à F-77570 Aufferville, 9, Maison Rouge,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 mars 2013,

11.- Monsieur Christophe MOULIE, gérant de société, né le 14 juillet 1974 à Saint-Pierre-lès-Nemours (France), demeurant à F-77570 Maisoncelles-en-Gâtinais, 35, rue de la Tour,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 mars 2013,

12.- Monsieur Patrice MAHIETTE, retraité, né le 5 août 1951 à Bernay (France), demeurant F-27110 Daubeuf-La-Campagne, 1, impasse des Fours Jacques,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 mars 2013,

13.- Monsieur Jacky BERNARD, exploitant transport, né le 12 novembre 1953 à Maulais (France), demeurant à F-76330 Norville, 3, lotissement de l'Eglise,

représenté par Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 avril 2013.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les comparants, prénommés, déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "EUROPEENNE DE LOGISTIQUE ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES S.à r.l.", en abrégé "ELSE S.à r.l." avec siège social à L-3547 Dudelange, 38, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 janvier 2013, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 174.563, au capital social de trente mille euros (EUR 30.000,00) représentée par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

2. Les associés décident de transférer le siège de la société de Dudelange à l'adresse suivante: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

3. Les associés décident de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Roedt.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés."

4. Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant administratif Monsieur Rodolphe HARLE, employé privé, né à Sarrebourg (France) le 25 mars 1960, demeurant à F-57000 Boulay/Moselle, 23, rue Sainte-Croix,

Monsieur Vincent PEREZ, prénommé, exerçant alors les fonctions de gérant technique.

Le gérant administratif peut engager la société pour les actes liés à la gestion journalière de la société et ne dépassant pas un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00). Pour tous les actes n'entrant pas dans la gestion journalière et/ou dépassant la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00), la signature des deux gérants est obligatoire. Le gérant technique peut engager la société par sa signature individuelle.

5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 29972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090569/97.

(130111103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

European Art Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 148.903.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement du 1^{er} juillet 2013

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Frédéric DEFLORENNE et
- la société de droit luxembourgeois E.Art.T. Licensing S.à r.l

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes, la société de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l...

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société AUDIT.LU S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.620, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de Monsieur SERVAIS, administrateur, est dorénavant la suivante: 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013090565/28.

(130110710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

EQUI Specialized Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.923.

Les comptes annuels audités au 31/12/2012 de la société EQUI Specialized Asset Management S.A, Société Anonyme, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090556/10.

(130111321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Capellen, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 5 juillet 2013

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat du changement d'adresse des associés:

- Endurance Finance S.à r.l. enregistrée sous le numéro B113459 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, personne morale ayant son siège social au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.
- Endurance Real Estate Management Company S.A. enregistrée sous le numéro B105344 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, personne morale ayant son siège social au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013091467/16.

(130112481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.644.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juillet 2013

En date du 4 juillet 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS en tant que Gérant B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B, pour une durée illimitée et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

- Anna Bobrowska-Kuczynska

Gérants B:

- Michael Verhulst
- Richard Brekelmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013091448/24.

(130112145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.488.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 28 mars 2013

L'assemblée constate le décès de Monsieur Patrick ROCHAS. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, administrateur de la société et de Monsieur Michael LEE, administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs de la société:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Monsieur Adam GILBART-SMITH, demeurant professionnellement au 4 avenue de La Poste, CH-1005 Lausanne.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques LEUBA, demeurant au 6, rue Robert-de-Traz, CH-1206 Genève.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013087732/24.

(130107983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
